

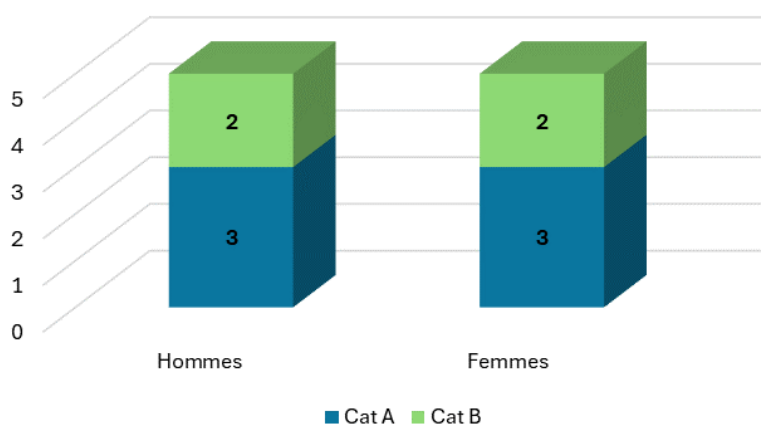
Publication de la somme des 10 rémunérations genrées les plus élevées en 2023

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Sommes des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires*	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois**	Commentaires
249500489	Communauté de communes du Haut Val d'Oise	2023	542 140,04	5	5	120	

*L'expérience des jeunes budgétaires sur les opérations de l'Etat, déjà soumis à une obligation similaire, montre que certains déclarants peuvent avoir moins de 10 salariés. C'est pour cette raison que le tableau inclut une colonne nombre d'hommes et une colonne nombre de femmes.

**La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple, si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra $10 \times 12 = 120$ mois. Si parmi ces 10 personnes une a été rémunérée pour 8,5 mois, la somme vaudra $9 \times 12 + 8,5 = 116,5$ mois. Cette colonne fournira un élément d'explication aux variations annuelles, les rémunérations n'étant pas redressées de la durée d'activité.

Répartition genrée des 10 plus hautes rémunérations par catégorie

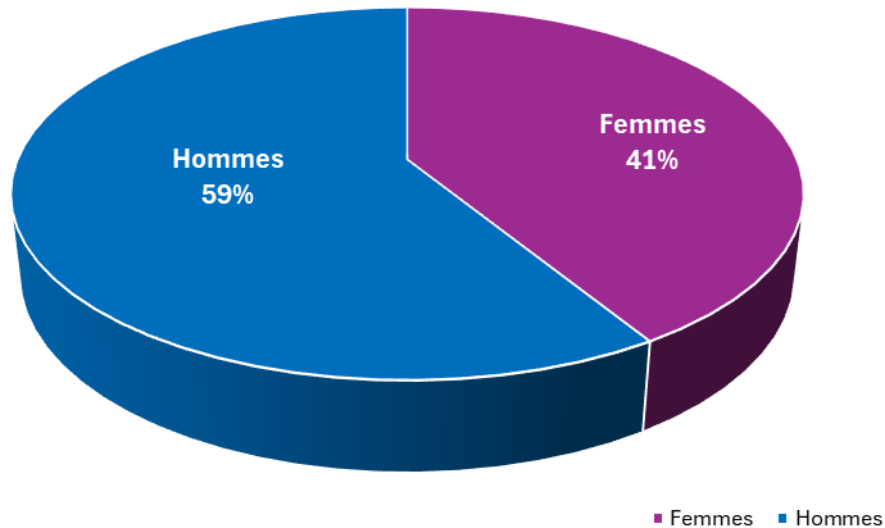


Répartition par catégorie	Hommes	Femmes
Cat A	3	3
Cat B	2	2

En 2023, les 10 emplois les mieux rémunérés de notre effectif sur les 33 agents permanents reflètent une politique de rémunération alignée sur les compétences et responsabilités, avec 6 agents de catégorie A (3 femmes et 3 hommes) et 4 agents de catégorie B (2 femmes et 2 hommes) représentant une rémunération brute annuelle de 542 140,04 euros. Cette répartition souligne l'attribution des salaires les plus élevés aux postes exigeants, à plus hautes qualifications, responsabilités significatives et disponibilités, en adéquation avec l'engagement d'une rémunération équitable et au mérite.

Répartition des 10 plus hautes rémunérations de la CCHVO en 2023 :

Répartition genrée des montants des 10 plus hautes rémunérations



Les emplois de direction et les postes à responsabilités sont équilibrés, avec une répartition égale entre hommes et femmes, comme suit :

- Catégorie A dont emplois fonctionnels : 2 hommes et 5 femmes,
- Catégorie B : 3 hommes.

Répartition genrée des emplois de direction ou postes à responsabilités par catégorie en 2023

